



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES
TRANSPORTS**

N° Spécial

06 Janvier 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEAT du 06 Janvier 2022

SOMMAIRE

| Arrêté | Date | DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS | Page |
|---------------|-------------|--|-------------|
| N°2022-1 | | Arrêté portant inutilité, désaffectation, déclassement du domaine public routier de l'État et remise au service France Domaine, des parcelles cadastrées section F n° 370 et section G n° 249, 274, 275, 316, 317, 321, 322 et 323 Vanves (92), d'une superficie totale de 2 411 m². | 3 |

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS
DIRECTION DES ROUTES D'ÎLE-DE-France

Arrêté n°2022-1 portant inutilité, désaffectation, déclassement du domaine public routier de l'État et remise au service France Domaine, des parcelles cadastrées section F n° 370 et section G n° 249, 274, 275, 316, 317, 321, 322 et 323 Vanves (92), d'une superficie totale de 2 411 m².

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2141-1 et 3211-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCI n° 2021-023 du 31 mars 2021 du préfet des Hauts-de-Seine portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision de la DRIEAT-IdF n° 2021-0941 du 23 décembre 2021 portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Considérant que les parcelles cadastrées section F n° 370 et section G n° 249, 274, 275, 316, 317, 321, 322 et 323 à Vanves (92) ne sont plus utiles pour le domaine public routier de l'État et peuvent être cédées à la commune de Vanves dans le cadre de l'opération « Inventons la Métropole du Grand Paris »,

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont déclarées inutiles et remises au service local du domaine pour cession les parcelles cadastrées section F n° 370 et section G n° 249, 274, 275, 316, 317, 321, 322 et 323 à Vanves (92), d'une surface totale de 2 411 m².

Article 2 : Sont ainsi désaffectées et déclassées du domaine public routier de l'Etat les parcelles cadastrées section F n° 370 et section G n° 249, 274, 275, 316, 317, 321, 322 et 323 à Vanves (92).

Article 3 : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine et Monsieur le Directeur des Routes d'Ile-de-France, ainsi que les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à CRÉTEIL,

Pour le Préfet, et par délégation,

Pour la Directrice Régionale et
Interdépartementale de l'Environnement, de
l'Aménagement et des Transports d'Île-de-
France,

Pour le Directeur Régional et Interdépartemental
adjoint, Directeur des Routes d'Île-de-France,

L'adjoint du directeur des routes, responsable du
service de modernisation du réseau,

Emmanuel RIMOUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>